

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2015**

PRESENTS : M. Philippe WERMEILLE, Maire
Mmes MAITRJEAN, DUMETIER, GLISZCZYNSKI et MISCHLER
Ms DUBOZ, REYMOND, CUINET, GUTRIN, LUX, MORINIERE, NOEL, PIERRECY
et VUILLET

Excusé : M. Franck MICHEL

Date de la convocation : 19/11/2015

M. Didier CUINET est nommé Secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15/10/2015

Le compte-rendu de la réunion du 15/10/2015 est approuvé par les personnes présentes lors de cette réunion. M. Stéphane LUX tient à s'excuser de ne pas avoir été présent lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Les membres du conseil ont tous reçu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), qui a été présenté par Monsieur le Préfet du Jura, lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 12/10/2015, conformément aux dispositions prévues par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Monsieur le Maire précise que ce projet réunit les cinq Communautés de Communes des Pays de la Haute Vallée de l'Ain et du Révermont et neuf Communes de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille.

Ce projet est soumis à l'ensemble des communes et EPCI du département qui ont jusqu'au 15 décembre, pour formuler un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

2 – Avis sur la demande d'autorisation présentée par la société CUBY SAS, pour l'exploitation d'installation de travail du bois, avec mise en œuvre de traitements de préservation et coloration sur la commune de Champagnole

Monsieur Wermeille demande au conseil d'émettre un avis sur le dossier qui a été transmis par la Préfecture, et qui fait l'objet actuellement, d'une enquête publique à Champagnole.

Avis favorable, à l'unanimité

3 – Prix de l'eau 2016

Monsieur Reymond présente les différentes propositions d'évolution du tarif du prix de l'eau, en précisant que le budget de ce service n'est pas en équilibre.

Il propose une augmentation du tarif, afin de gérer au mieux ce service, et de l'amener à l'équilibre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide une augmentation du tarif de 0.10 € H.T./m³.

Le prix H.T. du m³ d'eau est fixé à 1.41 € H.T. à partir des factures de 2016.

4 – Tarifs municipaux 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les mêmes tarifs pour 2016 :

DESIGNATION	Tarif 2015
Vente de sacs compost	3 € les 10
Photocopies	0.20 € la photocopie
Location parc à bois et droit de place	153 €/an au prorata du temps d'utilisation
Déneigement chemins privés	20 € le passage
Location place parking (ventes)	40 €

5 – Tarifs Maison du Bief 2016

Vote à l'unanimité du maintien de ces tarifs et d'un tarif pour la location de la Maison du Bief lors des expositions.

DESIGNATION	Habitants de CIZE	Personnes de l'extérieur
Location MAISON DU BIEF :		
- Une demi-journée	50 €	70 €
- Une journée	70 €	110 €
- Un week end	80 €	120 €
- Expositions	40 €	
Montant des arrhes	30 €	30 €
Montant de la caution	300 €	300 €
Location Vaisselle	30 €	30 €

6 – Tarifs ventes de bois

Maintien des tarifs de 2015.

Les houppiers de feuillus sont au même tarif que le stère de bois sur pied, sans décompte des ½ stères.

- 8.00 le stère de bois sur pied, et les houppiers, aux affouagistes
- 30.00 le stère de bois vendu en bord de route.

Vote à l'unanimité.

7 – Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2015-2016

Comme chaque année, le conseil doit décider de la destination des coupes des parcelles qui seront exploitées.

En 2016, l'ONF propose de céder en bloc et sur pied les résineux des parcelles 5 et 6.

Le conseil, à l'unanimité, décide que les feuillus de ces deux parcelles seront également cédés en bloc et sur pied.

Les chablis seront vendus en bloc et façonnés.

Le Maire est autorisé à signer les documents correspondants, et l'ONF assurera la prestation d'assistance technique.

8 – Application du régime forestier pour la parcelle U 665

Il s'agit d'une parcelle acquise par la commune en début d'année, et qui est entourée de parcelles communales.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'application du régime forestier pour cette parcelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants ; l'ONF sera sollicité pour constituer le dossier qui sera présenté à l'approbation du Préfet.

9 – Création d'un poste

Monsieur Wermeille propose la création d'un poste d'adjoint administratif à raison de 17 h 30/semaine, suite à la demande de travail à temps partiel de la secrétaire de mairie.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette création de poste.

10 – Création d'une commission « Aide Sociale »

Suite à la dissolution du CCAS à partir du 01/01/2016, Monsieur le Maire propose au conseil la création d'une commission « Aide Sociale », dont le rôle sera de poursuivre les actions réalisées auparavant dans le cadre du CCAS, et qui sera composée des membres du CCAS.

Le conseil, à l'unanimité, valide cette délibération.

Cette commission est composée des membres suivants :

- Mme Jeanne MAITREJEAN
- Mme Françoise DUMETIER
- Mme Françoise GLISZCZYNSKI
- M. Didier CUINET
- Mme Renée BRECHOTTE
- Mme Brigitte BOUANICHE
- Mme Madeleine RATTE
- Mme Christelle CHALOYARD

11 – Décision modificative

Le conseil, à l'unanimité, approuve le virement de crédits suivant :

Compte	Désignation	Montant Dépenses
63512	Taxes foncières	- 44.00
73925	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 44.00

12 – Ligne de trésorerie

M. Wermeille présente la proposition transmise par la Caisse d'Epargne pour la poursuite de la ligne de trésorerie en cours.

Avis favorable du conseil.

III – DOSSIERS EN COURS

➤ URBANISME : évolution du POS après le 31/12/2015

Le maire rappelle que le POS sera caduc au 30/12/2015, en application de la loi ALUR, et que le conseil devra prendre une décision d'ici la fin de l'année.

En effet, la loi ALUR prévoit que les POS qui n'ont pas été mis en forme de PLUS au plus tard au 31/12/2015, seront caducs à compter de cette date, et que les dispositions règlement national d'urbanisme (RNU) trouveront alors à s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016.

Des dispositions transitoires sont prévus par le code de l'urbanisme, lorsqu'une révision de POS en PLU est engagée avant le 31 décembre 2015. Dans ce cas, les dispositions du POS restent en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU, sous réserve que cette procédure soit achevée au plus tard le 27/03/2017.

Une décision sera prise lors du prochain conseil de décembre.

IV – QUESTIONS DIVERSES

➤ Composition du Bureau des élections : les conseillers sont invités à le compléter.

➤ M. Reymond signale que des chutes de neige des toits arrivent sur les trottoirs: les riverains sont tenus de faire le nécessaire afin d'éviter les chutes de neige.

➤ M. Pierrecy demande, au sujet du repas offert par la commune, quand la décision sera prise concernant le paiement des repas pour les accompagnateurs de moins de 70 ans.

M. Le Maire précise que ce sujet sera abordé en début d'année par la commission animation.

➤ M. Morinière informe le conseil que le cyclo-cross du 21/10/15 a été apprécié et il serait bien de le faire perdurer.

En ce qui concerne la buvette, serait-il possible que la commune la prenne en charge ?

Réponse : la commission animation en débattera.

➤ Les marcheurs, par le biais de M. Pierrecy, demandent où pourraient être exposés leurs trophées.

Réponse : pas de solution actuellement.

➤ M. Pierrecy demande combien de parcelles sont vendues dans le lotissement.

M. Wermeille lui répond que sept parcelles sont vendues.

➤ M. Pierrecy demande s'il est possible d'avoir des informations sur les économies réalisées sur l'éclairage public. M. Reymond précise qu'une estimation sera faite lorsque tous les compteurs auront fait l'objet d'un relevé, ce qui n'est pas le cas actuellement ; des factures sont faites d'après estimations.

➤ Mme Dumétier demande ce qui sera fait pour les noues du lotissement qui sont à entretenir.

M. Wermeille précise que les végétaux morts seront remplacés et une taille sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

CIZE, le

Le Maire,

Philippe WERMEILLE